

Survol historique de la Fondation Radio Saint-Boniface

Parrainé par

M. Louis Bernardin

en marge du 75^e anniversaire de CKSB

Il n'y a pas lieu de s'inquiéter : la Fondation Radio Saint-Boniface ne sera jamais oubliée^①

« Il faut que l'on se souvienne qu'il y a eu une radio française à Saint-Boniface en 1946,
que des gens ont donné beaucoup de leur argent pour que cette radio voit le jour. »

- Roland Couture

président de la Fondation Radio Saint-Boniface, 1974 à 1981

Aucune personne n'est une île, a écrit le poète John Donne. Depuis toujours, l'humain est un être social nous disent les anthropologues, les sociologues et les psychologues. Il faut tout un village pour élever un enfant, fait valoir un proverbe africain. Ce vivre-ensemble nous permet de comprendre un peu mieux ce qu'on fait dans la vie. Et ce qu'on fait de sa vie.

À chaque année, on est sollicités de part et d'autre par des organisations de tous genres pour contribuer de l'argent : recherche médicale, aide aux démunis, développement international, environnement, théâtre, patrimoine, sports et activités culturelles. Ces demandes deviennent de plus en plus sophistiquées avec publipostages en couleurs adressés directement à chaque individu qui aurait eu le bonheur de faire un don par le passé!

À vrai dire, c'est de bonne guerre! Et ce n'est pas nouveau. Si tu as grandi dans une famille francophone au Canada et surtout dans l'Ouest, tu sais que les quêtes de fonds, les demandes d'aumônes pour les bonnes œuvres font partie de la vie.

Au début de l'histoire des Métis et des Canadiens français dans l'Ouest canadien, les dons et les contributions, que ce soit de son temps, des produits de la chasse et de la ferme ou en argent comptant, assuraient les services sociaux et religieux qui étaient tous sous le contrôle de l'Église catholique. La dîme ou la quête du dimanche finançait les besoins de la paroisse. Des activités sociales – parties de

① Ce survol historique de la Fondation Radio Saint-Boniface, une initiative de Louis Bernardin, président de la Fondation Radio Saint-Boniface de 1982 à 1984, a été préparé en avril 2021 avec le concours de Lucien Chaput qui a assuré la recherche et la mise en forme du texte. Nous tenons à remercier Julie Reid, archiviste du Centre du patrimoine, pour les services exemplaires qu'elle nous a rendus durant le traitement des fonds d'archives et de nos demandes de renseignements.

cartes, foires, concerts amateurs – faisaient office de prélèvement de fonds pour les soins de santé et pour s'occuper des nécessiteux. C'est comme ça que c'était. On s'entraidait entre voisins. Et étant donné qu'à cette époque le voisin était souvent catholique, il était aussi francophone. Et toutes ces contributions à l'Église contribuaient aussi à la vie française de la paroisse et du village.

Le problème, et on l'a compris beaucoup plus tard, c'est que tout ça ne nous appartenait pas. Les membres du clergé, les bonnes sœurs, ce n'était pas du mauvais monde. Au contraire, ils et elles étaient des alliés infatigables de la vie en français de nos paroisses, villages et écoles. Par contre, lorsque les choses ont changé, lorsqu'il fallait décider entre la langue française et la religion catholique, eh ben... disons qu'avoir à lutter pour que la messe du dimanche soit en français, ça fait réfléchir!

Avec le développement de la province du Manitoba et l'arrivée de Protestants anglophones principalement de l'Ontario, la réalité locale a beaucoup changé. Les Métis ont été chassés de leur terre par ces nouveaux arrivants. Ils ont parfois été remplacés dans les paroisses catholiques par des Canadiens français du Québec et des États-Unis, puis des Européens de langue française (Français, Suisses et Belges). Même si la vie locale se passait toujours essentiellement en français dans ces paroisses, un nuage noir planait à l'horizon provincial.

1916. On la connaît cette date, cette année sombre durant cette période sombre qu'est la Première Guerre mondiale, lorsque le gouvernement provincial supprime les écoles bilingues et l'utilisation de la langue française dans nos écoles du Manitoba. Les francophones d'un bout à l'autre de la province se mobilisent. Ils fondent l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba (AECFM) pour s'assurer de l'éducation en français dans nos écoles. Les francophones se cotisent. Une vaste campagne de financement est organisée dans chaque paroisse pour assurer les fonds nécessaires pour le fonctionnement de l'AECFM. Dans les pages de *La Liberté*, on publie par paroisses les noms des personnes et le montant contribué. Les cennes et les piastres sont prélevées pour une cause uniquement francophone.

Sans entrer dans le détail – Jacqueline Blay a écrit plusieurs très bons livres sur l'histoire du Manitoba français –, rappelons que l'AECFM a agi comme un ministère d'éducation parallèle, assurant qu'on enseignait, en cachette souvent, un français de qualité. Elle organisait des programmes pour les institutrices, administrait le concours de français (un examen provincial de français) et plus tard, des formations en chant choral pour les jeunes des écoles.

La fondation de l'AECFM est donc la première manifestation d'un mouvement provincial basé sur les besoins de la langue française plutôt que de la religion catholique. C'était aussi une initiative menée par des hommes laïcs avec l'appui de plusieurs religieux. L'AECFM a été active jusqu'à la fin des années 1960 lorsqu'elle est remplacée par la Société franco-manitobaine (aujourd'hui la Société de la francophonie manitobaine). Mais l'argent prélevé a servi aux besoins ponctuels. Le seul capital accumulé se trouvait être le capital humain : plusieurs générations de francophones bilingues ici au Manitoba.

Durant les années 1940, ces francophones bilingues se mobilisent et se cotisent de nouveau pour une autre grande cause : la mise sur pied de la radio française au Manitoba. Les postes de radio qui se développent à cette époque sont des postes privés. Il n'y a pas encore de réseau pan-canadien de Radio-Canada. Ces postes sont de langue anglaise. Ils diffusent une musique moderne, une musique qu'on peut écouter en privé dans nos salons, à l'abri du regard du clergé et des voisins. La radio : un courant d'air frais et une menace à la langue française. D'où l'importance de mettre en place un poste de radio de langue française.

Sans entrer dans le détail – Bernard Bocquel a écrit *Au pays de CKSB*, un excellent livre sur les 50 premières années de CKSB –, rappelons que CKSB a vu le jour il y a maintenant 75 ans en grande partie grâce à la contribution de cennes et de piastres des francophones du Manitoba, prélevés en partie durant les dernières années de la Deuxième Guerre mondiale. Fondée en 1944, le poste CKSB Radio Saint-Boniface entre en ondes en mai 1946. C'est un poste privé, pas un poste de radio publique comme aujourd'hui. D'autres collectes de fonds auront lieu durant les années qui suivent : des souscriptions pour créer un fonds de réserve dès 1947, pour augmenter la puissance de diffusion à 10 000 watts dix ans plus tard afin que plus de Franco-Manitobains puissent capter CKSB, pour combler les dépenses de fonctionnement...

Toujours est-il que la société d'après-guerre a beaucoup changé. Sans entrer dans le détail – j'ai publié plusieurs livres dont *Mon train de vie* et *Caboose* qui parlent de la vie au Manitoba français – il y a eu tout un bouleversement de la communauté franco-manitobaine à partir des années 1960. Avec Vatican II, les couvents et les presbytères se vident. Les jeunes veulent respirer, veulent être maître de leur avenir. On voit les gouvernements – provinciaux et fédéral – mettre en place de plus en plus de programmes sociaux, scolaires et culturels financés par les impôts plutôt que les dons. Plus près de chez-nous, les Jésuites quittent le Collège de Saint-Boniface qui reçoit pour la première fois des fonds de la province pour des cours universitaires. À l'enseignement du français comme langue maternelle dans les écoles, on commence à permettre l'utilisation de la langue française comme langue d'enseignement jusqu'à 50 % de la journée (si les parents le veulent bien sûr, mais ça c'est une autre histoire!)

Au niveau fédéral, il y a en 1969 l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*. Avec cette loi et une nouvelle vision d'un Canada bilingue d'un océan et l'autre, viendront éventuellement des fonds du fédéral pour les francophones vivant en milieu minoritaire. Le Canada étant maintenant officiellement un pays bilingue, on voulait aussi qu'il y ait un réseau de radio de langue française à l'échelle du pays, surtout que la télévision de langue française était maintenant une réalité avec l'ouverture de CBWFT au Manitoba durant les années 1960.

C'est dans ce foisonnement de renouveau francophone que le poste privé CKSB Radio Saint-Boniface, qui diffuse toujours depuis 1946 malgré certains défis financiers, devient le moyen choisi pour que la Société Radio-Canada ait une présence au Manitoba. Après des négociations qui ont débuté en 1972, CKSB Radio Saint-Boniface est vendu à la Société Radio-Canada pour la somme de 270 728 \$.

À l'automne 1972 lorsqu'on annonce dans les pages de *La Liberté* la vente éventuelle de CKSB, les responsables expliquent la création d'une fondation de la façon suivante :

La population franco-manitobaine a versé 175 000 \$ à Radio Saint-Boniface Limitée depuis sa fondation. Qu'advient-il de l'argent de la vente? Il n'est pas question de redistribuer l'argent à tous ceux qui avaient contribué à l'opération CKSB; l'argent reçu de la vente deviendra Fondation de charité, Fondation à but non lucratif qui, de sa nature et pour éviter des impôts, devra déboursier à chaque année au moins 90 % de l'argent réalisé par intérêts. À titre d'exemple, si les intérêts annuels sur le montant de la vente s'élevaient à 20 000 \$, les quinze directeurs (à être nommés) de la Fondation devront octroyer 18 000 \$ en bourses d'études, cours de perfectionnement dans les communications, ou autres^②.

② « Après 25 ans : CKSB, une maille de Radio-Canada », *La Liberté*, 29 novembre 1972, p. 3.

La Fondation Radio Saint-Boniface publie son premier rapport dans *La Liberté* du 15 janvier 1974. (Voir l'article au complet en annexe.) Ce rapport débute par un court résumé de la situation.

Radio Saint-Boniface Limitée, fondée en 1944 a érigé, grâce à des dons recueillis au Manitoba et outre-frontière ainsi qu'à une généreuse contribution du Conseil de la Vie française en Amérique, CKSB, le premier poste de radio française de l'Ouest canadien. Ce poste qui est entré en onde le 27 mai 1946 est devenu la propriété de la Société Radio-Canada le 30 mars 1973. La vente des actions de Radio Saint-Boniface a rapporté une somme de 270 728 \$.

Étant donné que les actionnaires n'étaient que les fiduciaires d'un bien qui appartenait à la communauté, ils ont décidé de créer une fondation et d'en appliquer les bienfaits à certains besoins de la population du Manitoba.

Pour retenir le nom de « Radio » et de « Saint-Boniface », on l'a appelée la Fondation Radio Saint-Boniface Inc. Tous s'accordent à dire que cette fondation, la première du genre chez les Franco-Manitobains, est une heureuse initiative qui donne suite aux généreux efforts déployés depuis 1944. Vraisemblablement il aurait été impossible de remettre les dons reçus depuis les débuts.

On donne ensuite l'objectif de cette nouvelle fondation.

Administrer des fonds variés dont les revenus sont destinés aux œuvres religieuses, charitables et éducationnelles. Ces revenus peuvent être distribués sous forme de dons, de cadeaux, de bourses à des associations, à des corporations, à des étudiants et à toutes autres personnes ou organismes dont le but principal est de poursuivre des études, faire des recherches ou tout autre travail s'y rattachant en vue de promouvoir l'épanouissement ou le développement de la langue et de la culture françaises dans la province du Manitoba. Sans toutefois imposer des restrictions, la Fondation désire orienter ces études et ces recherches, du moins en partie, vers les communications humaines sous tous ses aspects.

Parmi les premiers octrois, il y a un chèque de 4 000 \$ au Collège de Saint-Boniface pour défrayer le coût du premier cours d'introduction au monde de la communication audio-visuelle qui a été offert de septembre à décembre 1973.

On fournit ensuite quelques précisions sur le placement des fonds.

En vue de collaborer avec les Caisses populaires, qui elles aussi ont été fondées par les Franco-Manitobains, un pourcentage élevé des placements a été dirigé à 7 caisses populaires et à la Centrale des Caisses populaires. Le rendement annuel est de l'ordre de 8,4 % et représente un revenu brut de plus de 22 000 \$ par année. La fondation accepte des dons et émet des reçus aux fins d'impôts.

Le rapport continue en expliquant comment les membres du conseil d'administration sont choisis.

Les membres du conseil, dont cinq sont élus à chaque année pour un mandat de trois ans, sont choisis par un comité d'élections formé des présidents des organismes suivants : Corporation archiépiscopale de Saint-Boniface, Collège de Saint-Boniface, la Société franco-manitobaine, un juge d'expression francophone, Société historique de Saint-Boniface, Centre culturel de Saint-Boniface, Inc., Cercle Molière, Fonds St-Vincent, ainsi qu'un représentant de la Société Radio-Canada, région des Prairies, section française.

Après avoir donné la liste des membres du premier conseil d'administration, on indique les changements apportés à ce premier conseil. Cinq des membres avaient reçu un mandat d'un an seulement : le père Aurèle Lemoine de Saint-Laurent, l'abbé Jean-Marie Gagné de Saint-Boniface, l'abbé Ubald Lafond de Saint-Vital, Joseph Tétrault de La Broquerie et Joseph Deroche de Notre-Dame-de-Lourdes. Le 13 décembre 1973, pour remplacer les membres sortants, le comité a renouvelé pour trois ans le mandat de Joseph Tétrault et du père Aurèle Lemoine et a élu trois nouveaux membres : Richard Dorge de Sainte-Agathe, Gérard Lagacé de Saint-Norbert et Louis Bernardin, de Sainte-Anne-des-Chênes. Et on précise : « La représentation des centres ruraux permettra au conseil de mieux connaître les besoins du milieu. »

Je suis donc devenu membre du conseil d'administration de la Fondation Radio Saint-Boniface durant la deuxième année de son existence, alors que Roland Couture assume la présidence de la Fondation. J'accepte d'être le vice-président de la Fondation en 1978 et je remplace Roland Couture comme président de la Fondation à l'assemblée générale annuelle du 11 mai 1982, poste que j'ai occupé jusqu'à la fin de l'année 1984. J'ai continué au conseil sous la présidence de Robert André (1985-1987) et, par la suite, de Gérald Labossière (1988-1989). C'est sous sa présidence que la Fondation Radio Saint-Boniface et Francfonds ont été fusionnées et que j'ai continué comme le représentant de la Fondation au conseil d'administration de Francfonds.

En feuilletant les pages de *La Liberté* qui est maintenant disponible en ligne grâce au grand projet conjoint impliquant entre autres, la Société franco-manitobaine, Presses-Ouest et la Société historique de Saint-Boniface pour numériser toutes les Liberté des 100 premières années du journal, on peut constater la contribution de la Fondation Radio Saint-Boniface à la vie francophone au Manitoba et pourquoi cette fondation qui était là pour contribuer à l'avenir de la francophonie n'était peut-être pas assez bien placée pour le faire d'elle-même.

En examinant les noms des personnes qui ont siégé au conseil d'administration de la Fondation, on voit quelque chose d'intéressant. Au départ, on y retrouve au conseil des personnes que les jeunes baby-boomers qui se disaient « modernes » qualifiaient comme des « anciens ». Malgré l'équilibre rural-urbain, les premiers conseils manquent un peu de diversité. C'est ce que semble indiquer cette lettre anonyme, parue dans la rubrique « Vous avez le dernier mot... » de *La Liberté* du 30 janvier 1974 : « En lisant la liste des membres du Conseil d'administration de "Le Fondation Radio Saint-Boniface Inc.", je m'aperçois qu'il n'y a pas une seule femme. Pas surprenant qu'on ait négligé de répondre à une demande de fonds pour une page dans *La Liberté*, qui serait rédigée par des femmes³. » Toujours est-il que, dans son rapport de l'automne, on annonce que la Fondation a contribué une somme de 500 \$ pour la page « Entre-Nous » dans *La Liberté*, une page pour et par les femmes. Et en 1976, une première femme, Gilberte Proteau, est élue au conseil d'administration de la Fondation Radio Saint-Boniface.

L'objectif de la Fondation est de distribuer les intérêts annuels des placements. D'ailleurs la loi fédérale de l'impôt oblige la Fondation à verser 90 % du produit financier généré. Le deuxième rapport de la Fondation Radio Saint-Boniface, publié dans *La Liberté* du 25 septembre 1974 (p. 12), donne un bon aperçu de ce que tentait de faire la Fondation. Parmi les projets et les individus qui ont reçu des fonds, on note les suivants.

La Fondation a des placements de 265 000 \$ qui lui rapportent plus de 22 000 \$ par année. Jusqu'à date, plus de 20 000 \$ ont été accordés en aide financière, pour des bourses à 16 étudiants. [...] La page « ENTRE-NOUS » a fait ses premiers pas avec l'aide d'une somme de 500 \$, servant

³ « Vous avez le dernier mot... », *La Liberté*, 30 janvier 1974, p. 8.

à défrayer les dépenses nécessaires de « mise en marche » du début. C'est donc avec une reconnaissance toute particulière que nous voulons souligner ce fait et en remercier la Fondation. Grâce à une bourse de 1 400 \$, la Société historique de Saint-Boniface enrichira ses archives d'un précieux recueil, probablement le seul existant au Manitoba. Exigeant un temps indéfini en recherche, il sera sûrement le plus complet en renseignements sur la musique et le théâtre dans notre province. Ces arts, dont l'histoire de CENT ANS sont méconnus de la plupart d'entre nous. La partie musicale surtout réservera beaucoup d'information pour les gallomanes.

Bien d'autres projets ont été soumis au conseil de l'administration de la Fondation Radio-Saint-Boniface Inc. À leur dernière réunion, 10 demandes d'aide financière ont été acceptées, pour ne mentionner que quelques bénéficiaires : une association pour déficients mentaux a reçu la somme de 50 \$.

Les religieuses des Saints Noms de Jésus et Marie se sont vu décerner un montant de 200 \$ pour la réalisation de leur projet, qui est un album historique de leur société.

Un autre boursier, Monsieur Marcien Ferland⁴ reçoit 1 000 \$ pour un recueil de chansons françaises au Manitoba.

Le « 100 Nons » aura un budget de 750 \$ servant à l'enseignement de l'interprétation de la chanson, diction, etc.

Laurence Girouard a reçu 100 \$ l'aidant à défrayer ses dépenses de voyage, pouvant ainsi participer au Festival culturel bilingue tenu à Ottawa.

Récemment, le Cercle Molière a fait une demande de bourse; le conseil n'a pas encore étudié ce projet. [...]

Parlant de la somme accordée au Collège de Saint-Boniface soit 8 000 \$ permettant ainsi d'offrir un cours d'introduction au monde de la communication en septembre 1973, et vu l'intérêt suscité, il semble que des plans plus précis seront faits afin de mettre sur pied un cours dans ce même domaine pour septembre 1975.

Le même rapport indique enfin ce que font les membres du conseil d'administration.

Comme nous le dit son président actuel, monsieur Roland Couture, notre fondation veut aider les individus comme les associations. Notre conseil, comprenant 15 directeurs, se réunit 4 ou 5 fois par année afin d'analyser et de déterminer les besoins des étudiants et autres, qui soumettent une demande d'aide financière. Comme on sait, ajoute M. Couture, la généreuse contribution du Conseil de la Vie française, au début de la fondation de Radio Saint-Boniface, ne peut être oubliée. Donc un 16^e directeur représente cette dernière. Maintenant remplissant ce mandat important, c'est un homme bien connu dans notre communauté manitobaine qui est monsieur Maurice Gauthier.

Depuis ses débuts donc, la Fondation Radio Saint-Boniface, gérée par des bénévoles, distribue à des individus et des organismes de 20 000 \$ à 25 000 \$ d'octrois à chaque année. Les projets subventionnés sont divers, allant d'une bourse d'étude en droit à l'Université de Moncton au financement d'un travail de recherche historique. Comme l'avait dit Roland Couture dans un article de *La Liberté* : « C'est très rare qu'on ait aidé des gens pour des projets qui n'ont finalement pas abouti. Dans plus de 90 % des cas, on a obtenu des résultats concrets. »

Les montants accordés à certains n'étaient pas négligeables. En 1980, par exemple, on lit ce qui suit dans *La Liberté* : « La Fondation Radio Saint-Boniface accorde 20 000 \$ de subventions à des groupes et des individus de la communauté. Étant donné que *La Liberté* est "le médium qui pénètre le plus dans les

⁴ Il y avait une erreur de nom dans l'article. Voir « erratum », *La Liberté*, 16 octobre 1974, p. 11.

foyers francophones du Manitoba”, l’hebdomadaire reçoit la moitié du montant, soit 10 000 \$⁵. »

Dans mon premier rapport comme président en 1982, j’avais indiqué ce qui suit : « La Fondation Radio Saint-Boniface remet 15 000 \$ à *La Liberté* “pour poursuivre la distribution gratuite du journal aux foyers francophones”. Depuis sa création en 1973, cet organisme à but non lucratif a distribué 190 000 \$ pour aider au développement de la culture française⁶. »

Le président Roland Couture avait indiqué que « la Fondation accepte les dons de tous ceux et celles qui sont intéressés à augmenter le capital dont les intérêts, uniquement, sont octroyés annuellement, et elle émet bien sûr, des reçus pour fins d’impôt⁷ ». Il faut admettre qu’au départ, elle ne l’a pas fait ou pas très bien. En 1984, des demandes accordées, 13 provenaient de personnes voulant poursuivre des études en français, hors province, en médecine ou en droit. Lorsqu’un journaliste de *La Liberté* demande à Roland Couture si le pourcentage élevé de demandes accordées aux étudiants sert à assurer la relève de Franco-Manitobains professionnels, il répond : « La Fondation suggère à ces étudiants de revenir au Manitoba s’établir, une fois leurs études complétées. » Président de la Fondation à l’époque, j’avais ajouté : « Nous espérons pouvoir faire appel aux gens qu’on a aidés. Certains, en forme de remerciements, offrent leurs services et/ou des dons⁸. »

En 1978, avec la création de Francofonds, la Fondation Radio Saint-Boniface n’est plus l’unique organisme d’auto-financement des Franco-Manitobains. Plus structuré, plus étendu dans la province et géré par un personnel rémunéré, Francofonds a rapidement dépassé son aînée par le volume de ses subventions.

Dès le début, Francofonds voulait collaborer avec nous, avait indiqué à l’époque Roland Couture. Nous leur avons dit : faites vos preuves d’abord. Ils les ont faites, et même très bien. D’ailleurs, les deux organismes travaillent ensemble depuis cinq ans. Pour être capable de vraiment répondre aux besoins des francophones, il faudrait augmenter considérablement le capital et les subventions disponibles. C’est pourquoi Francofonds et la Fondation Radio-Saint-Boniface doivent travailler main dans la main⁹.

Dans un article au sujet de l’histoire de Francofonds¹⁰, Raymond Poirier, l’un des fondateurs de la deuxième fondation franco-manitobaine, avait relaté un petit épisode malheureux des débuts. Dès la première année, une délégation de Francofonds avait rencontré Roland Couture pour lui proposer l’idée de fusionner les deux fondations. « On voulait qu’ils nous donnent leur *cash!* avoue Raymond Poirier. Ça aurait été un bon commencement pour nous! » Au sujet de cette rencontre, dans ce même article, Roland Couture relate ceci. « Je craignais avoir affaire à des gens qui manquaient d’expérience. Je leur ai demandé de faire leurs preuves. Le jour où leur fonds capital atteindrait le nôtre, on verrait. »

Les fondations ont commencé à travailler ensemble. Mais la fusion pure et simple de Francofonds et la Fondation Radio Saint-Boniface s’est fait attendre. « Quoiqu’il arrive, il faut que le nom de la Fondation Radio-Saint-Boniface demeure », avait répondu Roland Couture quelques années avant le fusionnement. « Il faut que l’on se souvienne qu’il y a eu une radio française à Saint-Boniface en 1946, que des gens ont

⁵ La Liberté, 18 décembre 1980, p. 36.

⁶ La Liberté, 17 décembre 1982, p. 32.

⁷ La Liberté, 7 février 1980, p. 5.

⁸ La Liberté, 6 avril 1984, p. 7.

⁹ La Liberté, 27 mai 1982, p. 4.

¹⁰ Laurent Gimenez, « Des marchetons aux fonds de famille : Une histoire (presque) sans faux pas », La Liberté, 26 novembre 1993, p. 11.

donné beaucoup de leur argent pour que cette radio voit le jour. Si on avait contribué autant aujourd'hui pour la Fondation que pour la radio, le capital dépasserait sans doute le million aujourd'hui. »

La collaboration mena au rapprochement et finalement à la fusion des deux fondations. En 1986, sous la présidence de Robert André, un premier pas est franchi avec le partage d'un bureau et d'un même service de secrétariat. Pour éviter un dédoublement lors de la remise de subventions, « la Fondation Radio Saint-Boniface a accepté de nommer une personne au Comité de répartition des subventions de Francofonds », avait indiqué Robert André. « De l'autre côté, Francofonds nommera une personne au Comité d'études des bourses de la Fondation¹¹. » De plus, la Fondation Radio-Saint-Boniface versait 3 000 \$ à Francofonds pour le service. Le fonds de la Fondation Radio Saint-Boniface se chiffrait maintenant à 315 000 \$ et la Fondation avait distribué en février 1986 26 300 \$ à 15 organismes. De 1973 à 1986, la Fondation Radio Saint-Boniface a octroyé 285 000 \$, soit une somme plus élevée que le prix de vente de CKSB! Je rappelais régulièrement aux membres du conseil lorsqu'on faisait l'étude des dossiers de demandes comment il était tout aussi important d'assurer un appui aux petits groupes, pas juste aux grands.

La fusion des deux fondations a eu lieu en 1989 sous la présidence de Gérald Labossière. Il avait expliqué la chose comme suit : « La Fondation existait depuis 5 ans à la création de Francofonds. Dès le départ, il y a eu un accord tacite que la Fondation ne ferait pas concurrence à Francofonds. Il était acquis que Francofonds serait l'organisation qui prélèverait de l'argent de façon active¹². » Pour les responsables actuels, la création d'une fondation unique aurait sûrement un effet psychologique important sur la façon dont la communauté et les corporations percevront cette fondation unique. Et ce n'était pas faux. Avec la fusion, Francofonds atteint le chiffre magique du premier million de dollars.

Dans un article intitulé « La logique du 1^{er} million » paru dans *la Liberté* du 4 novembre 1988, on laisse entendre que ça s'en vient :

Jeudi 10 novembre, le Centre culturel de Sainte-Anne-des-Chênes va bourdonner d'activités. Et plutôt deux fois qu'une. Car pour la deuxième fois dans leur histoire, la Fondation Radio Saint-Boniface et Francofonds remettront leurs subventions annuelles durant la même soirée.

Il faut y voir plus qu'une belle histoire d'unité, mais tout un symbole pour un avenir prometteur. En effet, il apparaît maintenant à peu près certain que les deux fondations fusionneront dans un proche avenir.

Résultat concret : cette fondation unique aura un capital de départ qui frisera un million de dollars. Et un million de dollars représente un seuil psychologique capital pour le développement ultérieur du fonds.

Le président de la Fondation Radio Saint-Boniface, Gérald Labossière, et le président de Francofonds, Armand Bédard, s'entendent parfaitement sur ce point.

Il ne reste plus qu'à souhaiter que très bientôt, les Canadiens français du Manitoba auront l'occasion de mesurer concrètement l'impact d'une fondation qui pourra distribuer au bas mot 100 000 \$ par an¹³.

Un an plus tard, on annonce la fusion.

■ À partir du 1^{er} janvier 1990, les Franco-Manitobains tourneront vers une fondation unique :

¹¹ La Liberté, 2 mai 1986, p. 13.

¹² Bernard Bocquel, « L'union fait la force », La Liberté, 4 novembre 1988, p. 21.

¹³ Bernard Bocquel, « La logique du 1^{er} million », La Liberté, 4 novembre 1988, p. 17.

Francofonds, dont le capital frisera alors le million de dollars, grâce au fusionnement avec la Fondation Radio Saint-Boniface. [...] La Fondation représente aujourd’hui 333 000 \$, qui iront s’ajouter aux quelque 650 000 \$ de Francofonds, récoltés entre 1978 et 1989.

Ce qui était essentiel pour les responsables de la Fondation Radio Saint-Boniface, c’était de préserver la vocation particulière du fonds : les bourses d’études et le secteur des communications. De plus, le nom sera préservé : Francofonds aura un “fonds Radio Saint-Boniface” et gardera la bourse Roland-Couture (destinée aux études en communication)¹⁴.

Le 10 novembre, un nouveau conseil d’administration de 10 membres est nommé par un comité permanent composé de l’archevêque de Saint-Boniface (Mgr Antoine Hacault), du recteur du Collège universitaire de Saint-Boniface (Paul Ruest) et du juge francophone sénior (Alfred Monnin). Le conseil d’administration a un représentant de la SFM, un représentant de l’archevêché de Saint-Boniface, 4 d’une liste soumise par Francofonds et 4 proposés par la Fondation Radio Saint-Boniface. Le nouveau conseil a été présenté le 24 novembre à Saint-Pierre-Jolys, lors de la remise des subventions annuelles de quelque 60 000 \$.

Voici les 10 membres du conseil d’administration de Francofonds qui sont entrés en fonctions le 1^{er} janvier 1990 et ont la responsabilité de gérer un fonds de 990 000 \$ (au 31 décembre 1989) : Armand Bédard, Jean-Marie Taillefer (président), Madeleine Lafond, Paul Préfontaine, Hubert Bouchard, Aimé Gauthier, Hélène Bulger (vice-présidente), Rita Lécuyer et Louis Bernardin. Le président sortant est Armand Bédard.

Fin novembre 1988, à l’occasion du 15^e anniversaire de la Fondation Radio Saint-Boniface, le conseil d’administration de la Fondation Radio Saint-Boniface, vraisemblablement le dernier conseil, était composé des membres suivants : Gérald Labossière (président), l’abbé Georges Damphousse (vice-président), Normand Dupasquier (secrétaire), Régis Gosselin (trésorier) et les conseillères et conseillers : Dr Gérard Archambault, Louis Bernardin, Laurent Gagné, Carmen LaRoche, Maria Chaput (représentante du Conseil de la Vie française en Amérique), l’abbé Laval Cloutier, René Fontaine, l’abbé Léo Couture, Jacqueline Blay.

La Fondation a aussi profité de l’occasion pour dresser la liste des personnes qui avaient siégé par le passé : Mgr Maurice Baudoux, Roland Couture, Hervé Sala, Maurice Prud’homme, Roland Trudeau, Gilles Bouchard, Rodolphe Toupin, Paul Bergeron, Dr Henri Guyot, abbé Ubald Lafond, Lucien Guenette, Jean-Marie Gagné, Joseph Tétrault, René Mulaire, abbé Lucien Roy, Joseph Deroche, Denis Collette, père Aurèle Lemoine, Richard Dorge, Gérard Lagacé, Maurice Gauthier, Me Laurent Marcoux, Guy Delaquis, Fernand Paquin, Hubert Balcaen, Gilberte Proteau, Paul Marion, Guy Carrière, Me Léo Teillet, Yvette Lanthier, Robert André, Fernand Marion, Marcelle Forest, Maurice Auger, Constance Bradet, Alfred Roy, Maxime Desaulniers, Mgr Antoine Hacault, Marie Benoist-Martin, Dr Claude Bernier.

En 2021, Francofonds, la fondation communautaire du Manitoba francophone, compte plus de 6 000 donateurs et pèse près de 12,3 millions de dollars en capital répartis dans plus de 200 fonds de dotation. D’après son site Web, plus de 5,7 millions de dollars ont été octroyés au fil des ans et plus de 700 groupes ont été appuyés.

Notre histoire a commencé avec des 50 cennes et des 10 piastres de personnes bien ordinaires comme toi et moi. On visait un million. Nous voilà rendus à plus de 12 millions. Chapeau aux membres actuels

¹⁴ La Liberté, 3 novembre 1989, p. 3.

du conseil d'administration de Francofonds 2020-2021 : Pauline Charrière (présidente), Diane Leclercq (vice-présidente), Simon Schaubroeck (trésorier par intérim), Jacob Atangana-Abé, Daniel Boissonneault, Ibrahim Diallo, Alain Laurencelle, Nicole Legal, Robert Loiselle, Clément Seyi. Et à l'équipe de direction composée de Madeleine Arbez, directrice générale, et d'Elaine Labossière, gestionnaire, service aux donateurs. Vous avez relevé le défi de poursuivre l'œuvre commencée par la Fondation Radio Saint-Boniface il y a 38 ans. Vous méritez toutes nos félicitations et tous nos remerciements.

Du fond de mon cœur, mes remerciements aussi aux 6 000 personnes et plus qui, par leurs dons, assurent un avenir des plus prometteurs à la francophonie manitobaine. Ces personnes poursuivent une tradition bien ancrée dans le passé qui avait donné naissance à un poste de radio de langue française au Manitoba il y a maintenant 75 ans. Et à la Fondation Radio Saint-Boniface et à Francofonds par la suite.

En guise de conclusion, laissons la parole à Armand Bédard, le président de Francofonds lors de la fusion de Francofonds et de la Fondation Radio Saint-Boniface. Dans cet article paru dans *La Liberté* lors du 10^e anniversaire de Francofonds, alors que le United Way des Franco-Manitobains comme on disait à l'époque pèsait quelque 600 000 \$ et versait entre 30 et 40 000 \$ par an à deux douzaines d'organisations, ce natif de La Broquerie résume aussi ma façon de penser :

À mon avis, la bonne réaction est celle qui voit Francofonds à long terme. C'est toujours ainsi que j'ai défendu Francofonds : ce qui compte, c'est dans 30 ans, dans 40 ans. Parce que je crois à la francophonie manitobaine à long terme.

C'est bien simple : quand j'aurai 75 ans, dans ma chaise en train de fumer une pipe, je veux voir des jeunes décider de la manière de répartir les intérêts du fonds pour l'année.

Évidemment, j'aimerais que déjà aujourd'hui Francofonds s'élève à un million. Par contre, ce souhait ne doit pas faire oublier que Francofonds est une des fondations au Canada qui connaît le plus de succès. Il ne faut pas oublier que Francofonds a été bâti et continue de se bâtir avec des 10 piastres et des 50 cennes. Ce n'est pas un fonds qui a été établi avec une couple de gros héritages!

D'ailleurs, j'ajoute que les gens qui donnent à Francofonds ne sont pas forcément les mieux placés financièrement pour contribuer. Trop de chefs de file de la francophonie ne participent pas. Je l'ai déjà dit et je le répète : Proportionnellement, si les francophones de la province donnaient comme ceux de La Broquerie et Sainte-Anne, on ne parlerait pas d'un million, mais de 2 ou 3 millions!

12 millions Armand! C'est pas si *bad*! Allons, une promesse : on prendra un petit vin lorsqu'on aura atteint le vingt millions!

Louis Bernardin
Sainte-Anne-des-Chênes (Manitoba)
Le 21 avril 2021

LA FONDATION RADIO SAINT-BONIFACE INC.

BREF HISTORIQUE

Radio Saint-Boniface Limitée fondée en 1944 a fait ériger, grâce à des dons recueillis au Manitoba et autre-frontière ainsi qu'à une généreuse contribution du Conseil de la Vie Française en Amérique, le premier poste de radio français de l'Ouest-Canadien, CKSB.

Ce poste, qui a débüté le 27 mai, 1946 est devenu la propriété de la Société Radio-Canada le 30 mars 1973. Le vente des actions de Radio-Saint-Boniface a rapporté une somme de \$270,726.00. Mais étant donné que les actionnaires n'étaient que les fiduciaires d'un bien qui appartenait à la communauté, ils ont décidé de créer une fondation et d'y appliquer les bienfaits à certains besoins de la population du Manitoba.

Pour retenir le nom de "Radio" et de "Saint-Boniface" on l'a appelée la Fondation Radio Saint-Boniface Inc. Tous d'accord à dire que cette fondation, la première du genre chez les Franco-Manitobains est une heureuse initiative qui donne suite aux généreux efforts déployés depuis 1944. Vraisemblablement il aurait été impossible de remettre les dons reçus depuis les débuts.

OBJECTIF

La Fondation Radio Saint-Boniface Inc. est une organisation fiduciaire, sans but lucratif, qui prévoit l'administration de fonds variés dont les revenus sont destinés aux oeuvres religieuses, charitables et éducatives. Ces revenus peuvent être distribués sous forme de dons, de cadeaux, de bourses à des associations, à des corporations, à des étudiants et à toutes autres personnes ou organismes dont le but principal est de poursuivre des études, faire des recherches ou tout autre travail s'y rattachant en vue de promouvoir l'apprentissage ou le développement de la langue et de la culture française dans la province du Manitoba. Sans toutefois imposer des restrictions, la Fondation desire orienter ses études et ses recherches, du moins en partie, vers les communications humaines sous tous ses aspects.

Toutes personnes, sociétés ou associations désireuses de recevoir de l'aide financière sont priées d'écrire à

LA FONDATION RADIO SAINT-BONIFACE INC.

C.P. 102 - Saint-Boniface
Winnipeg - R2H 3B4

Les demandes reçues jusqu'au 31 janvier seront étudiées par le comité des bourses et jugées selon leurs mérites.

LA FONDATION DÉJÀ À L'OEUVRE



Le Président de la Fondation M. Roland Trudeau, remet un chèque de \$4,000.00 au Recteur du Collège de Saint-Boniface M. Roger Saint-Denis. Ce versement défraie le coût du premier cours en communication qui a été offert de septembre à décembre 1973.

L'intérêt qu'a suscité ce cours d'introduction au monde de la communication audio-visuelle a été tel qu'un second cours est actuellement offert durant le deuxième semestre.

Cette fois on traitera:

- Du contacte visuel, de ses fonctions, de son impact dans notre société;
- De l'apprentissage à la communication électronique (vidéo) et plastique (film). Travaux et projets en groupe.
- De rencontres avec des réalisateurs télévision, cinéma, cinéma, etc...

L'orientation que ces cours apportent à ceux qui veulent se tailler une carrière dans le domaine des communications humaines est celle des plus précieuses.

AVOIR DE LA FONDATION AU 31 OCTOBRE 1973 :

CAISSE POPULAIRE DE SAINT-BONIFACE	\$ 55.68
BANQUE CANADIENNE NATIONALE	7,054.39
PLACEMENTS	265,000.00
PARTS - CAISSES POPULAIRES @ \$5.00	48.00
	<u>\$277,158.07</u>

En vue de collaborer avec les Caisses Populaires, qui elles aussi ont été fondées par les Franco-manitobains, un pourcentage élevé des placements a été dirigé aux caisses suivantes :

- La Centrale des Caisses Populaires
- La Caisse Populaire d'Élie
- La Caisse Populaire de Saint-Pierre
- La Caisse Populaire de Lorette
- La Caisse Populaire de Saint-Martin
- La Caisse Populaire de Notre-Dame-de-Lourdes
- La Caisse Populaire de La Broquerie
- La Caisse Populaire de Saint-Boniface

Le rendement annuel est de l'ordre de 8.4 p.c. et représente un revenu brut de plus de \$22,000. par année.

La Fondation accepte des dons et elle vous fera parvenir un reçu admissible aux fins d'impôts.

PREMIER CONSEIL D'ADMINISTRATION 1973

	Terme d'office au 31 décembre 1973.
Père Aurèle Lamoine, o.m.l.	St-Laurent,
M. l'abbé Jean-Marie Gagné	St-Boniface,
M. l'abbé Ubald Lefond	St-Vincent,
M. Joseph Tétrault	La Broquerie,
M. Joseph Derroche	Notre-Dame-de-Lourdes
	Terme d'office au 31 décembre 1974.
M. Roland Trudeau	St-Boniface,
M. Gilles Bouchard	St-Boniface,
M. Hervé Lala (Prévost-Sang)	St-Boniface,
M. l'abbé Lucien Roy	Notre-Dame-de-Lourdes,
M. Maurice Prod'homme	St-Boniface,
	Terme d'office au 31 décembre 1975.
M. Maurice Bouthoux	St-Boniface,
M. Roland Coufure	St-Boniface,
M. René Mulaire	St-Pierre,
M. Denis Collette	St-Boniface,
M. Rodolphe Toupin	St-Boniface,
Président	M. Roland Trudeau
Vice-président	M. Roland Coufure
Treasorier	M. Denis Collette
Secrétaire	M. Michel Masson

MODE D'ÉLECTION

La Fondation est régie par un conseil d'administration de 15 membres dont 5 sont élus annuellement pour un terme de trois ans.

Le comité d'élections, qui voit à choisir les membres du conseil est composé des représentants suivants:

- Le Président de la Corporation Archépiscopale de Saint-Boniface
- Le Président de la Corporation du Collège de Saint-Boniface
- Le Président de la Société Franco-Manitobaine
- Un juge d'expression française soit de la Cour d'Appel du Manitoba, de la Cour du Banc de la Reine, ou de toute autre cour de cette même province
- Le Président de la Société Historique
- Le Président du Centre Culturel de Saint-Boniface Inc.
- Le Président du Cercle Molière
- Le Président du Fonds St-Vincent
- Un représentant de la Société Radio-Canada, région des Prairies, section française

Le 13 décembre 1973 pour remplacer les 5 membres sortant de charge, le comité élut pour un terme de trois ans :

- | | |
|---------------------|---------------------|
| M. Joseph Tétrault | La Broquerie |
| M. Richard Gorge | Ste-Agathe |
| M. Gérard Legault | Saint-Norbert |
| M. Louis Bernardin | Ste-Anne-des-Chênes |
| Père Aurèle Lamoine | Saint-Laurent |

La représentation des centres ruraux permettrait au conseil de mieux connaître les besoins du milieu.

**La Fondation
Radio Saint-Boniface Inc.**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
1976

Président	M. Roland Couture
Vice-Président	M. René Mulaire
Secrétaire	M. Guy Delaquis
Trésorier	M. Denis Collette

LES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL :

Monseigneur Maurice Baudoux	Monsieur Laurent Gagné
Madame Gilberte Proteau	M. l'abbé Lucien Roy
Monsieur Joseph Tétrauit	Maître Laurent Marcoux
Monsieur Richard Dorge	Monsieur Hubert Balcaen
Monsieur Gérard Lagacé	Monsieur Fernand Paquin
Monsieur Louis Bernardin	

Monsieur Maurice Gauthier
(Représentant du Conseil de la Vie française)

LA FONDATION REMERCIE la personne qui sous l'anonymat est venue augmenter ses fonds en lui faisant un don de \$22. C'est un beau geste à imiter. Merci!